

L'an deux mille vingt-deux, le 03 du mois d'octobre à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 27 septembre 2022, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de conseillers votants : 32

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Claudine CHAPRON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Jean-Pierre BERTEAU, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Anne LAOUILLEAU ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Patrice BUQUET ayant donné pouvoir à Monsieur Jérémy RINGOT, Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Ludovic ARMOËT ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Marjorie CARVEL ayant donné pouvoir à Madame Anne LEPINE, Fatiha BARKA, Ingrid LAFON, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI.

Objet | Actualisation du tableau des emplois permanents

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Il convient d'actualiser le tableau des emplois permanents de la manière suivante :

- ouverture d'un poste de rédacteur territorial pour permettre le recrutement d'un.e chargé.e de mission pilotage et coordination des événementiels d'animation
- fermeture d'un poste d'attaché territorial ouvert dans le cadre du processus de recrutement d'un.e directeur.rice du complexe aquatique, le recrutement ayant été réalisé dans le cadre d'emplois des conseillers des activités physiques et sportives,
- fermeture d'un poste de rédacteur territorial et technicien territorial ouvert dans le cadre du processus de recrutement d'un instructeur AOS, le recrutement ayant été réalisé dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs
- fermeture d'un poste d'ingénieur territorial ouvert dans le cadre du processus de recrutement d'un.e chef.fe de service maintenance, entretien du patrimoine, le recrutement ayant été réalisé dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
- fermeture d'un poste d'ingénieur territorial suite au départ en retraite du chef de projet systèmes d'informations géographiques.

L'ensemble des emplois créés pourront être pourvus par des agents contractuels, sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi.

Il est par conséquent proposé d'actualiser le tableau des emplois permanents comme suit :

Ouvertures			Fermetures		
Cadre d'emplois	Nombre de postes	Quotité	Cadre d'emplois	Nombre de postes	Quotité
Rédacteur territorial	1	Temps complet	Attaché territorial	1	Temps complet
			Rédacteur territorial	1	Temps complet
			Technicien territorial	1	Temps complet
			Ingénieur	2	Temps complet

Les crédits disponibles sont prévus au chapitre budgétaire correspondant.

Ceci exposé,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Considérant que les crédits nécessaires à la création du tableau des emplois permanents sont prévus au budget de la Collectivité ;

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services, Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter la création des emplois permanents annexé ;

Considérant la nécessité de créer ces emplois :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :
27 voix pour
5 abstentions
0 voix contre

Adopte le tableau des emplois permanents annexé.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François EGRON
Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20221003-2022-146-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2022

Publication : 10/10/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.